

adopté

SENAT

le 20 décembre 1967

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROJET DE LOI

relatif à la succession du Maréchal de France Juin.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

La succession du Maréchal Juin est exonérée des droits de mutation par décès.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1967.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 463, 512 et in-8° 90.

Sénat : 72 et 78 (1967-1968).